

# PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2022

#### Administration : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Patrick ORY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

#### Finances : Décision modificative n°3

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération relative à la durée des amortissements a été prise lors du dernier conseil. Il est par conséquent nécessaire de prendre une nouvelle décision modificative afin de pouvoir amortir les travaux de la borne incendie à hauteur de 92 € par an sur 30 ans.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	92,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>92,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	92,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>92,00 €</b>	<b>92,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2604182 : Amort. subv. org. publics divers - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92,00 €</b>
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	92,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>92,00 €</b>		<b>92,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux ajustements proposés ci-dessus
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

#### Finances : Subvention exceptionnelle à l'association Rue des Arts

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Festival Désarticulés, deux spectacles seront proposés sur la commune le 27 août prochain.

Dans le cadre de la convention, il est précisé que le montant de la subvention à verser, est de 0.65 € par habitant, par spectacle, soit un montant de **1209 €** pour les spectacles proposés cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Rue des Arts
- **DONNE** un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à l'association Rue des Arts d'un montant de **1209 € 00**
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la commune

#### Travaux : Demande de subvention dans le cadre du dispositif "Bien Vivre en Bretagne"

Monsieur le Maire rappelle la nature du projet. Avec la création d'un nouveau lotissement au nord de la commune, il a été décidé de créer une liaison douce reliant ainsi le centre-bourg (commerces, écoles,

services médicaux ... ) à la partie nord de la commune en toute sécurité.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès de la Région au titre du dispositif "Bien Vivre en Bretagne" pour l'opération suivante :

**Aménagement d'une liaison douce - Route de Louvigné-de-Bais**

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 53 981 € 11 H.T. (64 777 € 33 T.T.C.)

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

DÉPENSES H.T.		RECETTES	
Maître d'œuvre	1737 €53	DETR (40%)	21 592€44
Marché de travaux	51 930€ 25	Région Bretagne (25 %)	13 495 € 28
Mission SPS	170 € 26		
Relevés topographiques	143€07		
		Fonds propres (ou	18 893 € 39
<b>Montant total des travaux</b>	<b>53 981 €11</b>	<b>Montant total</b>	<b>53 981 €11</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région et qui s'inscrit dans le cadre du dispositif "Bien Vivre partout en Bretagne", pour le projet de création de liaison douce au niveau de la RD107, à hauteur de 25 % du projet prévisionnel HT

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires s'inscrivant dans cette démarche.

**Travaux : Demande de subvention dans le cadre d'un aménagement d'arrêt de car à la Jobinais**

Dans le cadre de la mise en place d'un arrêt de car à la Jobinais, des travaux d'aménagements doivent être réalisés. Après avoir pris contact avec l'entreprise SARL GIBOIRE, Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 3936 € H.T. (4723 € 20 T.T.C.)

À noter, que la Région subventionne ces travaux à hauteur de 70%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de réaliser les travaux d'aménagement d'un arrêt de car à la JOBINAIS

➤ **VALIDE** le devis de l'entreprise SARL GIBOIRE d'un montant de 3936 €H.T. (4723 € 20 T.T.C.)

➤ **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Bretagne à hauteur de 70%

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

**Foncier : Projet de construction de 3 logements sociaux au sein du lotissement du Bocage - Cession du terrain**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction de 3 logements sociaux sur le lot A du lotissement du Bocage et des démarches engagées avec le groupe GASNIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** la vente du lot A au groupe GASNIER pour la construction de 3 logements locatifs sociaux, avec obligation de revendre à un bailleur social

➤ **AUTORISE** le groupe GASNIER à construire sur les terrains concernés et de l'habiliter à effectuer toutes les démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires

Monsieur le Maire donne à titre informatif le planning de l'opération :

- Achat foncier : 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

- Début des travaux : juillet 2023

- Livraison : 1<sup>er</sup> trimestre 2024

**Questions diverses**

**1/ Intercommunalité : Présentation du Réseau Libellule (présence d'Agathe LANOËS)**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agathe LANOËS, responsable de la médiathèque de MARCILLÉ-ROBERT afin qu'elle présente le Réseau Libellule dont fait partie la médiathèque de MARCILLÉ-ROBERT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite au transfert de la compétence Lecture publique.

En quelques chiffres, la médiathèque de MARCILLÉ-ROBERT, ce sont :

- 234 usagers en 2021 (contre 154 en 2020, à nuancer avec le COVID), soit 22,3 % de la population marcelléenne.
- 500 € pour l'animation et 3000 € acquisition (à noter que Roche aux fées Communauté attribue une somme complémentaire en matière d'action culturelle)
- 4505 prêts (livres, jeux, cds, dvds)
- 10 heures d'ouverture depuis 2020 et gratuit pour tout le monde

La médiathèque, c'est aussi des actions culturelles comme la Caravane Ensorcelée en 2021, les Prix littéraires, le Tournoi Mario-Kart, Spectacles ...

Des partenariats sont mis en place sur la commune afin d'ouvrir la médiathèque à tous, avec le Résidence de l'Étang, les écoles, la crèche.

L'objectif de l'année est de se recentrer sur le public notamment à travers le désherbage pour renouveler les fonds, mise en place d'une nouvelle signalétique, renouvellement des jeux de société, acquisition d'un meuble BD pour donner une meilleure visibilité.

Pour finir, 2022 sera aussi rythmée par des actions culturelles comme chaque année.

## **2/ Foncier : Liste des dernières déclarations d'intention d'aliéner reçues**

Monsieur le Maire fait part état des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune :

- Parcelle ZP134 : La Landelle
- Parcelles D742, D744, D745, D555 et D559 : 24 Rue des Bas Gasts
- Parcelles ZR105 et ZR106 : 4 La Ville Bedon

## **3/ SIRS : Mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel**

Monsieur le Maire explique que suite aux incidents survenus en fin d'année, le Comité Syndical du SIRS a décidé de prendre un agent pour assurer la surveillance dans le car. En effet, le système d'aujourd'hui montre ses limites.

Monsieur Pierrick FAUCHON regrette qu'aucune démarche n'ait été entamée plutôt et que le bénévole ait été remercié. Par ailleurs, il se pose la question du financement.

Monsieur le Maire explique qu'étant donné que cette mission ne peut faire l'objet d'une prise en charge par la Région et qu'elle viendrait toutefois impacter le montant de celle-ci du fait de sa recette, il a été décidé que le coût soit pris en charge par le SIRS lors du dernier Comité Syndical.

Madame Gwénaëlle LOAËC et Madame Arlette SEGONZAC propose de mettre en place un Comité avec l'agent qui aura en charge la surveillance du car et voir avec des enfants utilisateurs du service.

Un point sera fait à la rentrée sur cette nouvelle organisation.

## **4/ Intercommunalité : Compte-rendu du conseil communautaire du 7 juillet 2022**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le compte-rendu simplifié du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2022.

Monsieur le Maire en profite pour faire part d'une demande d'Amandine LE BRAS, Responsable Pôle Économie Emploi Insertion, pour une intervention "Tournée Innovante". Les élus proposent qu'elle intervienne soit au prochain conseil de septembre ou octobre.

Séance levée à 23h00

Secrétaire de séance,  
Patrick ORY,

Le Maire,  
DIVAY Laurent,



